

Environnement, agriculture, politique sociale et santé publique: modification de certaines directives en raison du changement de statut de Mayotte à l'égard de l'Union

2013/0192(COD) - 13/06/2013 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier certaines directives dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la politique sociale et de la santé publique en raison du changement de statut de Mayotte à l'égard de l'Union.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : par la décision 2012/419/UE, **le Conseil européen a modifié le statut à l'égard de l'Union européenne de Mayotte avec effet au 1^{er} janvier 2014**. En conséquence, à compter de cette date, Mayotte cessera d'être un territoire d'outre-mer pour devenir **une région ultrapériphérique** au sens de l'article 349 et de l'article 355, paragraphe 1, du TFUE. Le droit de l'Union s'appliquera à Mayotte à compter du 1^{er} janvier 2014.

La présente proposition fait suite à l'examen des demandes adressées par les autorités françaises en vue d'une modification de l'acquis de l'Union au moyen de dérogations et/ou de périodes transitoires applicables à Mayotte dans différents domaines, tels que l'environnement, l'agriculture, la politique sociale et la santé publique. L'examen a révélé que la France avait besoin d'un délai supplémentaire, en ce qui concerne Mayotte, pour se conformer à l'acquis de l'Union dans ces domaines.

Les modifications proposées concernent toutes des directives. Par souci de simplicité et de rapidité, il a été jugé opportun de rassembler les modifications à apporter à plusieurs actes dans une proposition unique.

ANALYSE D'IMPACT : la Commission n'a pas eu recours à une analyse d'impact.

BASE JURIDIQUE : article 43, paragraphe 2, article 114, article 153, paragraphe 2, article 168 et article 192, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : compte tenu de la situation particulière de Mayotte, la Commission propose de **modifier certaines directives dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture, de la politique sociale et de la santé publique**.

Environnement : il est proposé de modifier trois directives afin : i) d'accorder à la France des délais suffisants pour respecter les exigences des directives concernant le traitement des **eaux urbaines résiduelles** et pour l'adoption et la bonne mise en œuvre des plans de gestion des bassins hydrographiques; ii) de fixer des échéances spécifiques pour permettre à la France de respecter les normes de l'Union en ce qui concerne la **qualité des eaux de baignade**.

Agriculture : il est proposé de modifier la directive 1999/74/CE du Conseil établissant les normes minimales relatives à la protection des **poules pondeuses**. Étant donné que les poules pondeuses sont élevées à Mayotte dans des cages non aménagées et qu'il serait difficile de changer cette situation à court terme, il convient d'accorder à la France suffisamment de temps pour s'adapter.

Politique sociale : il est proposé de modifier la directive 2006/25/CE du Parlement européen et du Conseil en vue d'accorder à la France, jusqu'au 31 décembre 2017, une dérogation à certaines dispositions relatives aux **rayonnements optiques artificiels**. Il est également proposé que la France soit tenue de garantir une consultation adéquate des partenaires sociaux et de limiter au minimum les risques pour les travailleurs.

Santé publique : il est proposé de modifier la directive 2011/24/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'application des **droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers**, de façon à accorder à la France un délai supplémentaire de 30 mois à compter du 1^{er} janvier 2014 pour mettre en vigueur les dispositions nécessaires au respect de cette directive en ce qui concerne Mayotte.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a aucune incidence budgétaire.